

**Arrêté de nomination des membres de la commission d'admission des candidats à
l'accès en première année de master de SCIENCE POLITIQUE PARCOURS
EXPERTISE DU POLITIQUE ET ACTION PUBLIQUE
Pour l'année universitaire 2022-2023**

(Master avec une première année spécifique à un parcours de la seconde année)

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-5 et suivants, D. 612-33 et suivants;
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° 2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'administration d'Université Côte d'Azur, portant élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'Etablissement,

Vu la délibération n° 2022-011 du 18 janvier 2022 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur, et l'arrêté n° 19-2021 pris par le Président d'Université Côte d'Azur, fixant la capacité d'accueil et les modalités de sélection des candidatures pour l'accès à la première année de master,

Vu la proposition du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur en date du 17 décembre 2021,

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Sur proposition du responsable de la formation précitée, arrête :

Article 1 : Rôle

La présente commission a vocation à se prononcer sur l'admission des candidats en première année de master pour la mention et le parcours précités.

Article 2 : Membres

La commission est composée de :

Mme Marie-Hélène SA VILAS BOAS en qualité de responsable du parcours de master.

et de :

Mme Marie BASSI

Mme Florence CROUZATIER - DURAND

Mme Soline LAPLANCHE SERVIGNE

Mr Julien RAJAOSON

Mr Yannick RUMPALA

en qualité de membres de l'équipe pédagogique en charge de la première année de master.

Article 3 : Validité

La présente commission est désignée pour l'année universitaire 2022-2023

Fait à Nice, le 04/03/2022

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Par délégation,

Le Directeur de composante/d'EUR/d'Institut/d'Ecole

Le Doyen,


Xavier LATOUR

